

Quelle histoire ?

Abbé Jean-Michel Gleize

page 1

Brève considération sur le Cœur Immaculé et douloureux de Marie

Abbé Jean-Michel Gleize

page 9

QUELLE HISTOIRE ?

Le dernier livre de Monsieur Yves Chiron, *Histoire des traditionalistes* vient de paraître aux Editions Tallandier. La quatrième de couverture vante « un livre de référence, qui fera date sur le sujet ». Mais quel est, précisément, le sujet de ce livre ? Ce sont « les traditionalistes ». Ce n'est pas « le Traditionalisme ». L'auteur ne nous livre pas, avec sa dernière publication, ce qui eût pu être une « Histoire de la Tradition catholique ». Et des traditionalistes à la Tradition, la différence ne saurait être sous-estimée.

Quel angle d'approche ?

2. L'historien français bien connu, Pierre Gaxotte (1895-1982), nous a laissé une *Histoire des Français*. Lors de sa parution, en 1951, cette vaste fresque retint toute l'attention des différents recenseurs. Aucun d'entre eux ne s'y trompa : une *Histoire des Français* ne saurait être la même chose qu'une *Histoire de France*. « En quoi », se demandait justement l'un d'eux, « cette *Histoire des Français*

se distingue d'une *Histoire de France* à la Jacques Bainville ? La question paraît oiseuse. Les deux titres nous avertissent, en tout cas, que le dessein n'est pas le même. Un Bainville tente d'articuler, dans une sorte de construction logique, l'histoire de son pays ; il se laisse attirer par les lignes maîtresses, les dégage, en suit les courbes et, de préférence, fait ressortir les causes majeures, celles, comme dit Bossuet, "dont le contre-coup porte si loin". Tout autre est la méthode de Monsieur Gaxotte ; il raconte, il expose, il décrit patiemment hommes et sociétés. Son procédé est surtout celui de l'analyse ; et je ne jugerais pas qu'il ne cède parfois à sa virtuosité d'analyste »¹. L'analyste concentre tout son effort sur la description de pièces détachées. La synthèse - avec l'explication profonde des faits qu'elle rattache les uns aux autres, et telle qu'elle ressort naturellement de ces faits préalablement exposés - lui est malaisée, en raison même de l'optique qu'il s'est initialement impartie. « Lorsqu'il s'agit », observait un autre recenseur du

livre de Pierre Gaxotte, « de décrire en un millier de pages l'histoire d'un pays sur quelques millénaires, il faut bien dégager quelques constantes et s'y tenir, après avoir montré leur permanence. Peu d'historiens ont osé se risquer à ce genre de synthèse affective, qui se doit d'embrasser l'extrême complexité des caractères et des tempéraments et, au-delà, les transcender : d'autant qu'il n'y a pas de rapports nécessairement immédiats entre le génie d'un peuple et les vicissitudes de son histoire, entre les vertus de son existence domestique et les débordements de sa vie publique »². Pris comme tel, l'individu est ineffable : on ne peut que le décrire, dans une approximation plus ou moins détaillée, sans jamais pouvoir donner de son histoire une véritable explication, en lui assignant ses causes profondes. Le choix du sujet commande donc ici, plus qu'ailleurs, le résultat de l'entreprise.

3. Ayant entrepris une « Histoire des traditionalistes », Yves Chiron ne s'est pas mépris sur la véritable portée du

¹ Lionel Groulx, Compte-rendu de « Gaxotte (Pierre), Histoire des Français » dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. V, n° 3 (décembre 1951), p. 440.

² Jean Boulouis, Compte-rendu de « Gaxotte (Pierre), Histoire des Français » dans la *Revue française de science politique*, vol. I, n° 3 (juillet-septembre 1951), p. 403-404.

titre donné à son ouvrage : « le but de cette histoire des traditionalistes », explique-t-il, « sera d'abord de dresser un panorama rigoureux et, si possible, incontestable quant aux noms, aux dates et aux faits »³. A cet égard, le résultat le plus appréciable de son travail – car il correspond exactement au but assigné – est le « Dictionnaire biographique des catholiques de Tradition », qui figure sur une centaine de pages (443-567) à la suite de l'histoire proprement dite. Disons même que ce Dictionnaire, s'il eût été plus développé, plus complet ou même exhaustif, aurait avantageusement pu remplacer l'histoire. Car celle-ci, loin de constituer une véritable synthèse explicative, se contente de distribuer en quinze chapitres, et en suivant pour cela un ordre principalement chronologique, les données biographiques disséquées dans le Dictionnaire.

4. Un dictionnaire biographique atteint toujours son but, qui est de dresser, pour chaque individu isolé, le panorama rigoureux et incontestable ambitionné par Yves Chiron⁴. Mais l'histoire ? Dans la réalité de leur déroulement, les faits ne se succèdent jamais selon un ordre purement temporel. Il y a des causes et il y a des effets. Il y a des individus dont la responsabilité a été très grande et qui ont eu une influence déterminante sur leur temps, et il y en a d'autres dont l'action a été tributaire de celle des premiers, qui ont bénéficié de leur succès, qui ont durement subi les conséquences de leurs échecs ou qui ont tiré parti de leur infortune. Les hommes, qui sont isolés les uns des autres comme autant de pièces détachées dans un dictionnaire biographique, agissent les uns sur les autres dans la réalité que l'histoire doit essayer de restituer. Et ils agissent ainsi le plus souvent en raison de leurs idées, à cause des principes

qui guident leur action. Virtuose de l'analyse, Pierre Gaxotte n'a pour autant jamais perdu « l'habitude de juger »⁵, comme en témoigne excellemment sa *Révolution française*, parue en 1928. Il n'a jamais négligé de mettre en évidence cette solidarité qui relie entre elles les actions des hommes, à la mesure des idées qui les animent – et qui mènent le monde. Dans le discours d'hommage qu'il prononça à l'Académie française, le 25 novembre 1982, Jean Dutourd a pu dire avec justesse que « ce regard si intelligent, infaillible pour retrouver la vérité sous des stratifications séculaires d'erreurs ou de bêtises, fait de Pierre Gaxotte un incomparable historien ». Historien par excellence, dans la mesure où la restitution exacte du passé doit non seulement rendre compte des faits mais en donner un minimum d'intelligence, aussi exacte que possible. Laissé à lui-même, le panorama que Yves Chiron a voulu se donner pour but, peine à se donner vraiment pour rigoureux et incontestable, car il ne peut éviter de tomber dans le genre de travers qui a si longtemps discrédité les historiens du règne de Louis XV : « Estompant certains traits et forçant les autres, ils donnèrent du dix-huitième siècle une image déformée, où tout est figuré peut-être, mais où presque rien n'est à sa place ni dans son jour »⁶. A vouloir se cantonner dans le pur recensement des noms, des dates et des faits, le panorama en devient irréal à la mesure même de son uniformité, qui le prive de la part la plus importante de son intelligibilité.

5. Une histoire des « traditionalistes » se doit en effet d'être intelligible, puisque c'est l'histoire de ces êtres raisonnables et libres, qui ont réagi face aux nouveautés introduites par le concile Vatican II. C'est une histoire, par conséquent, où chacun a pris ses responsabilités,

et s'est trouvé conduit à assumer les conséquences découlant de ses choix et c'est une histoire où les uns ont été conduits à s'opposer aux autres. Or, ce lien, inévitable au niveau des faits, entre ces choix libres et leurs conséquences, avec les ruptures et les oppositions qu'il commande, est intelligible. Comme tel, il appelle déjà le constat et le jugement de l'historien, jugement qui, même s'il s'abstient d'approuver ou de blâmer, ne peut éviter de prendre acte des partis pris, des libres choix et des décisions, avec toutes leurs suites logiques et nécessaires. L'histoire des traditionalistes est encore une histoire où ces choix et ces conséquences ne sont jamais isolés, puisque les hommes agissent les uns sur les autres, étant par nature des êtres qui communiquent entre eux et qui s'influencent, des êtres politiques, des « animaux politiques », disait Aristote. On ne saurait donc sans risque, sinon éluder, du moins édulcorer de façon excessive, les grandes problématiques fondamentales, qui ont commandé et commandent encore le comportement des catholiques de Tradition. Car leur histoire en deviendrait inintelligible. Le positivisme d'Auguste Comte a frayé la voie à une méthode historique dont Charles-Victor Langlois (1863-1929) et Charles Seignobos (1854-1942) se sont fait les théoriciens, avec leur *Introduction aux études historiques* de 1898. Même si, par chance, les historiens qui s'en sont inspirés n'ont pas tous suivi jusqu'à l'extrême les exigences de cette méthode, il reste que celle-ci présente l'idéal d'une érudition pure, d'où toute intelligibilité se trouve bannie, au nom d'une intransigeante impartialité. Cette abstention du jugement assignerait comme but à l'histoire « la précision et le réalisme sans art d'une table des matières »⁷.

³ Yves Chiron, *Histoire des traditionalistes*, Tallandier, 2022, p. 10. Référence désormais abrégée en « Chiron ».

⁴ Tel est le genre, actuellement fort en vogue, de la « prosopographie », dans lequel les personnalités qui composent un milieu donné sont inventoriées et classées, avec des notices individuelles, construites sur le même modèle, afin d'en mettre en évidence les aspects communs. Un bon exemple en est la thèse d'Ecole des chartes de notre confrère l'abbé Pierre-Marie Berthe, consacrée aux procureurs français à la cour pontificale d'Avignon, de 1309 à 1376.

⁵ Groulx, *ibidem*, p. 440.

⁶ Pierre Gaxotte, « *Avant-propos* » dans *Le Siècle de Louis XV*, Fayard, 1933, p. 1.

⁷ La formule est d'Etienne Gilson.

6. L'historien se doit donc de juger, en un certain sens, même s'il ne doit pas juger en un autre sens. Il doit exercer un jugement pour constater ce qu'ont été les faits, avec leur enchaînement logique, et, éventuellement, prendre acte des conflits d'idées et des différences d'appréciations. A cet égard, l'historien des traditionalistes ne peut pas éviter de regarder en face la grande division qui oppose depuis le 30 juin 1988 les fidèles de la Fraternité Saint Pie X et ceux de la mouvance *Ecclesia Dei*, avec les responsabilités qu'elle implique. Car cet antagonisme est un fait historique, et c'est le fait de la coexistence de deux positions qui ne peuvent pas être vraies en même temps. Mais d'autre part, l'historien ne doit pas exercer un jugement pour évaluer la vérité théologique ou la valeur morale des positions en présence. A cet égard, l'historien des traditionalistes doit se contenter de fournir à son lecteur les pièces d'un dossier, sur lesquelles chacun pourra se faire sa propre opinion, sans que la perspective du récit oriente déjà la conclusion. A cet égard, l'historien des traditionalistes se doit de laisser la parole aux représentants de chacune des deux positions inconciliables, afin de laisser les faits parler d'eux-mêmes, autant qu'ils le peuvent. Disons en bref que l'historien devrait juger, mais non arbitrer.

Quel « traditionalisme » ?

7. Dans l'entretien récemment publié par la revue *La Nef*⁸, Yves Chiron affirme que « le traditionalisme est antérieur au concile Vatican II ». Il y a donc, de l'aveu même de l'auteur de cette « Histoire des traditionalistes » un concept correspondant à une attitude commune, laquelle doit donc apparaître comme intelligible, à la lumière d'un jugement proprement historique, au-delà d'un simple panorama descriptif des faits et gestes de chacun. Ce traditionalisme, Yves Chiron voudrait cependant le définir sans faire entrer

dans sa spécificité la réaction des catholiques face au concile Vatican II. Il voudrait y voir seulement comme l'épiphénomène, ou tout au plus le point d'orgue, d'un certain antilibéralisme catholique, interne à l'Eglise, toutes tendances confondues. Certes, oui, le mot « traditionaliste » fait pour la première fois son apparition, dans les textes du Magistère, sous la plume du Pape saint Pie X, dans la Lettre sur le Sillon du 25 août 1910. Le Pape emploie ce terme pour faire la distinction entre les vrais catholiques et les novateurs. Cependant, à vouloir faire remonter si loin l'origine du concept, Yves Chiron en estompe et en force à la fois le trait. Les deux premiers chapitres du livre essayent sur 120 pages (le quart du livre) de définir déjà les traditionalistes à l'aune des combattants de l'après-guerre et de l'avant-concile. La tentative estompe par là la vraie nature du traditionalisme, car la première des deux principales spécificités de celui-ci, tel qu'il se vérifie dans la réalité de l'après-concile, et tel qu'il ne ressemble à rien de ce qui l'a précédé, est d'être confronté à une Rome désormais pourvoyeuse des idées libérales, une Rome néomoderniste et paradoxalement anti-romaine. La tentative force aussi la nature du vrai traditionalisme, car l'autre principale spécificité de celui-ci, tel qu'il se vérifie encore dans cette réalité de l'après-concile, est d'être confronté à des erreurs dont la subtilité et l'apparente orthodoxie donnent le change et réclament une contre-attaque différente de celle menée par les catholiques contre-révolutionnaires d'avant Vatican II – ne serait-ce que parce que cette contre-attaque ne peut bénéficier de l'aval et du soutien de l'autorité, contaminée par l'erreur. Les « traditionalistes » d'avant les années soixante pourfendaient sans merci des erreurs dûment condamnées par les autorités romaines, tandis que ceux des années post-conciliaires doivent remplir une tâche beaucoup plus difficile, qui est d'éclairer les esprits et de dissiper des illusions entretenues

chez le grand nombre des catholiques par la caution des autorités romaines. Au-delà de la communauté du même mot « traditionaliste », le concept du « traditionalisme » risque d'en devenir équivoque, et le grand défaut de l'entreprise menée par Yves Chiron est de ne pas avoir suffisamment pris en compte sa portée analogique. Le terme de « traditionaliste » peut être utilisé en des sens très différents, et la réflexion absolument fondamentale qui s'imposait au seuil d'un livre, dont la première de couverture met en vedette le Supérieur du District de France de la Fraternité Saint Pierre, eût été d'en indiquer le sens propre et référentiel, garant de l'intelligibilité de toute la suite.

8. Qu'est-ce que, en définitive, l'histoire des traditionalistes, sinon l'histoire de tous ceux qui entrèrent en résistance contre l'introduction de la modernité dans l'Eglise ? Ceux que l'on a désignés par la suite comme des « traditionalistes » furent d'abord dénommés « intégristes », c'est-à-dire gens soucieux de conserver l'intégrité de leur religion face aux nouveautés. Pareille définition connote l'idée d'une résistance. Et très vite, la question inévitable devait se poser de savoir jusqu'où il était nécessaire et légitime de pousser cette résistance. La réponse à cette question, sans cesse reposée jusqu'aux consécration épiscopales du 30 juin 1988, devait finir par faire de l'histoire des traditionalistes l'histoire des choix, des ruptures, des divisions et des séparations. Cela, le livre d'Yves Chiron ne le montre pas. Du moins pas suffisamment, pas autant que la restitution exacte, rigoureuse et incontestable, des faits l'eût exigé. Dans son panorama qui se voudrait « rigoureux et incontestable », presque rien n'est à sa place ni dans son jour, car ce panorama juxtapose des figures désarticulées, privées du lien vital qui aurait dû restituer leur consistance réelle. Les sacres d'Ecône ont été l'occasion d'une

⁸ Yves Chiron, « Que sont les traditionalistes » dans *La Nef* n° 345 de mars 2022.

division radicale, entre d'une part une mouvance désormais plus que jamais attachée à la Fraternité Saint-Pie-X et à ses choix et d'autre part une mouvance dite « Ecclesia Dei ». La première refuse de reconnaître les enseignements du concile Vatican II comme l'expression d'un véritable Magistère, tandis que la seconde reçoit ces mêmes enseignements comme l'expression d'un Magistère ordinaire suprême, selon les degrés d'autorité assignés. L'événement du 30 juin 1988 restera donc, dans l'histoire des traditionalistes comme dans l'histoire tout court, beaucoup plus qu'un simple épisode jalonnant l'histoire de la Fraternité Saint-Pie-X. Ce fut un véritable tournant, l'occasion d'un choix décisif et d'une confrontation pourrait-on dire ultime à l'égard des exigences posées à la conscience des catholiques par les retombées du concile Vatican II. Cette problématique aurait dû retenir au premier chef l'attention d'un historien soucieux de dresser un panorama aussi exact que possible de la grande mouvance traditionaliste. Elle n'affleure dans le livre d'Yves Chiron que d'une façon beaucoup trop discrète et l'on ne peut que regretter cette impasse difficilement compréhensible. Le scrupule de l'impartialité aurait dû ici trouver ses limites. Ou du moins ne pas inspirer le choix plus qu'étonnant de la première de couverture.

Et Mgr Lefebvre ?

9. L'histoire des traditionalistes est aussi, qu'on le veuille ou non, une histoire qui tourne et retourne, comme autour de son centre, autour de la grande figure de Mgr Marcel Lefebvre. Car cette résistance, qui définit comme tels les

traditionalistes dans l'après-concile (au sens du premier analogué du terme, du moins *quoad nos*), fut l'activité des membres de l'espèce humaine, doués comme tels de raison et de liberté, et entrant en communication les uns avec les autres. Or - et c'est une donnée essentielle au gouvernement de l'espèce humaine, vérifiable à travers toute la constance de leur histoire - les hommes agissent toujours ensemble sous l'impulsion d'un chef et à l'instigation d'un principe coordinateur. La résistance aux erreurs du concile Vatican II a très vite pris l'allure - et elle le fut en toute réalité - d'une action commune et comme toute action commune celle-ci trouva son âme en la personne de l'ancien archevêque de Dakar. Que lui-même ait toujours refusé de se considérer comme le « chef de file des traditionalistes » n'y change rien et prouve tout au plus la profonde humilité - et l'humilité est modération - du prélat d'Ecône. Car les faits sont là : Mgr Lefebvre fut l'âme des traditionalistes, l'âme de cette opération survie de la Tradition catholique, dont il fut l'artisan privilégié. Il le fut et il le resta bien au-delà de la rupture consommée à l'occasion des consécrations épiscopales de 1988. Avant de parler des « traditionalistes », on parla d'ailleurs d'abord, et pendant longtemps, des « lefebvristes », à tel point que ce serait commettre un anachronisme - l'erreur impardonnable entre toutes à l'historien - que de vouloir projeter le terme de « traditionalistes » dans le contexte de l'avant 30 juin 1988, en lui donnant la priorité sur toutes les autres dénominations également en usage. Le langage courant de la presse et des médias ne s'y est pas trompé : Mgr Lefebvre fut l'âme de cette résistance au

Concile, l'âme du corps des fidèles de cette Tradition décidée à ne pas mourir.

10. « Mgr Lefebvre », écrit pour sa part Yves Chiron, « est, dans l'histoire de l'Eglise contemporaine, la figure la plus connue du traditionalisme »⁹. Dans l'histoire réelle, Mgr Lefebvre a été beaucoup plus que cela. D'autres historiens l'ont compris et l'ont écrit. Au-delà du simple fait d'une notoriété, Mgr Lefebvre fut surtout « le principal protagoniste de ce qui a pris les allures d'un schisme »¹⁰ ou encore « la figure symbolique de l'opposition aux réformes du concile »¹¹. Yves Chiron se contente de dire que « la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X, qu'il a fondée, est numériquement le plus important des instituts traditionnels »¹². Un historien mieux inspiré a quand même eu soin de préciser que cette importance ne fut pas seulement numérique et que, à l'exemple de son fondateur, la Fraternité Saint-Pie-X doit être considérée comme « le maillon central, le plus visible et le plus médiatique, de la mouvance traditionaliste »¹³. Yves Chiron ne peut d'ailleurs éviter de le reconnaître, lorsqu'il évoque, en passant, le moment où « la contestation traditionaliste prit un nouvel éclat et une tout autre ampleur avec Mgr Lefebvre à partir des années 1970 »¹⁴. Mais l'on doit regretter que ce soit là quasiment le seul endroit du livre où l'auteur fait une allusion - toujours trop discrète - au rôle, pourtant historiquement incontestable et de première ampleur, joué par le fondateur de la Fraternité Saint Pie X. En nouant sur le même fil chronologique le Père Fillère¹⁵, Pierre Lemaire¹⁶, le curé Caucanas¹⁷, le Père Bruckberger¹⁸ et Mgr Lefebvre, Monsieur Chiron ne permet pas suffisamment à son lecteur de

9 Chiron, p. 8.

10 Jean-Marie Mayeur, « La papauté après le Concile » dans *Histoire du christianisme*. Tome 13 : Crises et renouveau (de 1958 à nos jours), Desclée, 2000, p. 134. Notons au passage la réserve quasiment professionnelle de cet historien. En évoquant « ce qui a pris les allures d'un schisme », Monsieur Mayeur évite de se prononcer au-delà des limites de sa compétence.

11 Jean-Marie Mayeur, *ibidem*, p. 135.

12 Chiron, p. 8.

13 Franck Lafage, *Du refus au schisme. Le traditionalisme catholique*, Seuil, 1989, p. 9.

14 Chiron, p. 27.

15 Chiron, p. 60-62 et 78-79.

16 Chiron, p. 66-70.

17 Chiron, p. 223-224.

18 Chiron, p. 260-261.

discerner les seconds rôles du premier. Certes, aucun rôle n'est petit dans la sainte Eglise de Dieu et tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre au combat de la Tradition gardent chacun leur mérite. Mais l'une des tâches de l'historien est de restituer la réalité en la présentant avec son véritable relief et en mettant en évidence les acteurs dont l'influence a été la plus déterminante et la plus féconde. C'est cette mise en perspective qui laisse ici à désirer.

11. Dans le reste du livre, ce rôle de Mgr Lefebvre semble plutôt relégué au second plan, quand il n'est pas passé sous silence. C'est ainsi que, par exemple, à la page 120, l'intervention de Mgr Lefebvre en faveur de la Cité catholique de Jean Ousset n'est pas mise sous son vrai jour. Surtout, aux pages 140-141, l'influence de Mgr Lefebvre lors du concile Vatican II n'est pas restituée dans toute son exactitude historique et Yves Chiron se contente de souligner, de la part du prélat, un vœu de réforme liturgique, alors qu'il lui eût été facile de s'appuyer sur des publications aujourd'hui bien connues du grand public (au premier rang desquelles il convient de citer l'inévitable *J'accuse le Concile*) pour restituer toute l'importance des interventions de l'ancien archevêque de Dakar au moment du Concile. Au lieu de cela, à la page 143, Mgr Lefebvre est présenté comme un simple membre parmi d'autres au sein du *Coetus internationalis patrum*. A la page 150, Yves Chiron rapporte que Mgr Lefebvre a loué la *Nota praevia*, rajoutée par le Pape Paul VI au chapitre III de la constitution *Lumen gentium* sur l'Eglise, mais il est regrettable que notre auteur n'ait pas pris la peine d'indiquer, ne serait-ce que

brièvement, l'importance du débat qui eut lieu lors du Concile à propos de la collégialité, ainsi que les difficultés qu'il suscita. Par la suite, dans les Conférences qu'il donna à Ecône¹⁹, Mgr Lefebvre est revenu sur cette appréciation de la *Nota praevia*, pour souligner les insuffisances du correctif de Paul VI et aussi le fait qu'il n'ait pas été repris par Jean-Paul II dans le Nouveau Code de 1983. Yves Chiron, qui ne manque pas d'insister sur la qualité de son information²⁰, aurait pu trouver la teneur littérale de ces réflexions dans les Actes du Colloque organisé par l'Institut Saint Pie X les 10 et 11 novembre 2012²¹. Le plus étonnant, parmi tous ces non-dits, est la manière dont Yves Chiron relate ce qui fut, avec le débat sur la Collégialité, la principale bataille du Concile, lors de l'examen du schéma sur la liberté religieuse, qui devait aboutir à la promulgation de la Déclaration *Dignitatis humanae*. A la page 155, Yves Chiron s'exonère avec une facilité pour le moins surprenante de ce qui aurait dû représenter l'une des parts les plus importantes de son enquête : « Sans entrer dans le détail de tous les débats ... ». Où est donc le panorama « rigoureux » ? Car la question de la liberté religieuse est sans aucun doute la pièce maîtresse de l'opposition au Concile, autour de laquelle s'est cristallisée la résistance des traditionalistes. Nous sommes bien conscient qu'une « Histoire des traditionalistes », quelle qu'en fût l'ambitieuse envergure, ne pouvait pas compter un nombre illimité de pages. Sans exiger de l'auteur qu'il refit dans le détail tout l'historique du combat mené en faveur de la Royauté sociale du Christ Roi, nous ne pouvons concevoir sans peine qu'une étude de cette importance

n'ait pas trouvé le moyen de donner tout le relief qu'elle méritait à cette question si cruciale de la liberté religieuse au Concile. Car c'est bien elle qui a fédéré puis ensuite divisé les traditionalistes. Passons enfin sur le fait (relaté page 155) que Mgr Lefebvre ait « approuvé » tous les textes du Concile par sa signature et qu'il ait par celle-ci « donné son adhésion à la déclaration sur la liberté religieuse ». Il est indubitable que, jusqu'à ce jour, la portée exacte de ce fait est loin d'avoir été élucidée comme elle aurait dû l'être. Le souci d'exactitude historique aurait dû conduire Monsieur Chiron à observer ici autant de réserve que dans les autres endroits de son livre. Il lui eût suffi pour cela d'évoquer le fait de la signature et de laisser le lecteur face à l'interrogation suscitée par sa valeur²².

Rome et Ecône

12. Yves Chiron consacre tout de même quatre chapitres²³ à l'histoire de la Fraternité Saint Pie X et de son fondateur. Le chapitre 7 (« Mgr Lefebvre, un doux obstiné ») consacré à la fondation du Séminaire d'Ecône précède le chapitre 8 qui s'attache à décrire les origines des futures communautés amies (ou ennemies) de la Fraternité Saint Pie X (« Des religieux dans la tourmente »). La juxtaposition des deux origines est à l'image du livre, une « Histoire des traditionalistes » sans articulation ni relation de cause à effet – où l'œuvre de Mgr Lefebvre n'est pas donnée pour l'âme ou le point de référence d'une Tradition initialement unie dans sa réaction au Concile.

13. C'est surtout le chapitre 9 qui a retenu notre attention. Yves Chiron y

19 Conférences du 18 janvier 1983 ; 15 mars 1983 ; du 19 décembre 1983 ; du 09 juin 1988 ; Conférence sur la nouvelle ecclésiologie donnée au Séminaire d'Ecône le 5 juin 1986.

20 Chiron, p. 12.

21 Cf. l'intervention « Une conception collégiale de l'Eglise vue comme communion » dans *Vatican II, les points de rupture. Actes du Colloque des 10 et 11 novembre 2012*, Vu de haut n° 20.

22 L'explication donnée par Mgr Tissier dans sa biographie, et que Yves Chiron mentionne à la page 156, est en effet loin d'avoir de quoi convaincre tout le monde. D'autant moins que tout repose en définitive sur une simple reproduction photocopiée fournie par la Revue *Sedes sapientiae*, citée en note par Monsieur Chiron (page 586).

23 Chapitre 7, pages 229-241 ; chapitre 9, pages 275-301, plus précisément aux pages 288-289 ; chapitre 10, pages 303-335 ; chapitre 12, pages 345-366.

expose les démêlés qui mirent aux prises le Pape Paul VI et Mgr Lefebvre durant les années 70, tout spécialement entre 1974 (date de la fameuse Déclaration du 21 novembre) et 1976 (date de la *suspens a divinis* fulminée suite aux ordinations du 29 juin, de la Messe de Lille le 29 août, de l'audience accordée par le Pape au fondateur de la Fraternité, et qui eut lieu à Castelgandolfo le 11 septembre). Nous y retrouvons le descriptif factuel relativement fidèle, quoique résumé, qui caractérise la plume de l'historien. Aux deux pages 288-289, celui-ci tente de donner une explication de ces événements (et donc de les juger) à la lumière de ce qu'il dénomme « la psychologie de Mgr Lefebvre ». Yves Chiron s'appuie ici – exclusivement – sur l'appréciation de « certains des amis de Mgr Lefebvre ». Certains ? Il s'agit en réalité de deux témoignages : celui de Dom Roy, père abbé de Fontgombault et celui du cardinal Siri, archevêque de Gênes. L'un et l'autre émettent l'hypothèse d'une « déficience psychologique » de Mgr Lefebvre, voire d'une « sclérose du cerveau » et d'un « dérangement mental ». En face de telles hypothèses, Yves Chiron se contente de mentionner l'appréciation du biographe de Mgr Lefebvre, Mgr Tissier de Maillerais, lequel « ne reprend en aucune manière cette appréciation sévère ». Voire ... Mais l'on reste plus que perplexe devant de pareilles méthodes historiographiques. Le doute insinué à la faveur de ces deux témoignages sera-t-il suffisamment contrebalancé, dans l'esprit des lecteurs, par une seule référence, trop lacunaire, aux dires du principal disciple de l'intéressé ? Il est légitime d'en douter, à la lecture de ce qu'écrivit Mgr Tissier, qui ne prend pas la peine de s'attarder sur les allégations de Dom Roy pour les démentir et qui suggère « des petites failles » dans la personnalité du fondateur d'Ecône - un relevé que Yves Chiron met précisément en vedette. L'élémentaire déontologie

n'eût-elle pas obligé notre historien à se taire, faute de pouvoir faire un plus ample état des témoignages disponibles, et qui s'accordent en très grande partie pour accréditer le parfait équilibre psychologique et la grande sagesse de Mgr Lefebvre ? Un abbé Franz Schmidberger, un Mgr Fellay, un abbé Emmanuel du Chalard, un abbé Patrice Laroche, un abbé Alain Lorans, un abbé Michel Simoulin, un abbé Denis Puga, qui ont été amenés, de par leurs fonctions, à vivre dans la plus grande proximité de Mgr Lefebvre, n'eussent-ils pas été des témoins plus à même de vérifier – et combien plus que Dom Roy et le cardinal Siri - si, oui ou non, l'attitude de Mgr Lefebvre était le résultat d'une sclérose mentale ? L'ambition d'un « panorama rigoureux et incontestable » touche ici à une sérieuse limite.

14. Ce n'est pas tout. Avec ses suites immédiates, l'audience du 11 septembre 1976 représente dans l'histoire des traditionalistes un moment absolument décisif. Ce moment aurait bien mérité de faire la matière d'un chapitre à part, auquel l'historien vraiment soucieux de dresser un « panorama rigoureux et incontestable » eût naturellement donné un titre reprenant l'expression que Yves Chiron a préféré réserver – dans une singulière erreur de perspective - au pontificat de Benoît XVI. En toute vérité historique, cette audience de la fin de l'été chaud fut, pour les traditionalistes, le véritable « kayros ». Car c'est en ce moment historique que Mgr Lefebvre exprima avec toute la précision requise les raisons profondes de son attitude. Les textes qui rendent un compte aussi exact que possible de ce moment historique²⁴ ont été publiés en septembre 2006, dans le numéro 13 de la revue de l'Institut Universitaire Saint-Pie-X, la revue *Vu de haut*, sous la direction du Recteur de l'époque, Monsieur l'abbé Christian Thouvenot,

avec pour titre : « Vatican II : l'autorité d'un concile en question ». Ces textes représentent une source d'information irremplaçable, une matière de choix, dont un historien des traditionalistes serait inexcusable de ne pas avoir su tirer parti. Car ce sont des textes qui, bien plus que l'hypothèse fort hasardeuse d'une supposée « déficience mentale », rendent compte de l'attitude de Mgr Lefebvre et de la Fraternité Saint-Pie-X, s'agissant ici d'une attitude de principe. En omettant de s'y référer et d'en donner les citations indispensables, Yves Chiron a privé ses lecteurs, pour une part non négligeable, de l'intelligence de cette « histoire des traditionalistes » dont il prétend pourtant dresser le « panorama rigoureux et incontestable ». Pareille omission est difficilement explicable et devrait représenter une deuxième limite, au moins aussi sérieuse que la première, au « panorama rigoureux et incontestable ».

15. Le chapitre 12 est intitulé « Les séparations et les réconciliations ». Il relate les événements qui ont abouti à la consécration épiscopale du 30 juin 1988, à Ecône. Quoique l'on pense de l'opportunité et de la prudence de cette initiative, on ne saurait en rendre un compte historique suffisamment exact sans faire état – au moins dans ses grandes lignes, à défaut d'en donner la citation intégrale - de l'homélie de ce jour, où Mgr Lefebvre a rendu un compte très détaillé des raisons qui ont motivé sa décision. Il n'en est que plus surprenant de n'en trouver qu'une mention très réduite et presque sybilline, dans cette histoire des traditionalistes. Yves Chiron se contente en effet d'évoquer « une longue allocution de Mgr Lefebvre », laquelle « qualifia la cérémonie de certainement historique » et « présenta les sacres qu'il allait accomplir comme une opération survie de la Tradition, estimant qu'ils étaient légitimés par un cas de nécessité »²⁵. Certes. Mais

24 Il s'agit de l'Homélie prononcée par Mgr Lefebvre à Ecône le 19 septembre 1976 (chapitre XIII, p. 36-38) et de la Conférence spirituelle donnée à Ecône le 18 octobre 1976 (chapitre XIV, p. 39-43). Dans ces deux interventions, Mgr Lefebvre répond avec précision aux objections de Paul VI.

25 Chiron, p. 361.

il convenait de mentionner, à tout le moins, la déclaration préliminaire, par laquelle Mgr Lefebvre se justifiait de procéder à cette consécration en dépit de l'opposition du Pape Jean-Paul II. « Avez-vous un mandat apostolique ? » [demande le cérémonial de la consécration des évêques, le 30 juin 1988.] - « Nous l'avons ! » [répond Mgr Lefebvre.] - « Qu'on le lise ! » - « Nous l'avons par l'Eglise romaine qui, dans sa fidélité aux saintes traditions reçues des apôtres, nous commande de transmettre fidèlement ces saintes traditions – c'est-à-dire le dépôt de la foi – à tous les hommes, en raison de leur devoir de sauver leur âme. Etant donné que depuis le concile Vatican II jusqu'aujourd'hui, les autorités de l'Eglise romaine sont animées d'un esprit de modernisme, agissant contre la sainte Tradition, – « ils ne supportent plus la saine doctrine, détournant l'ouïe de la vérité, pour se tourner vers des fables » comme dit saint Paul à Timothée dans sa seconde épître (IV, 3-5) – nous estimons que toutes les peines et censures portées par ces autorités n'ont aucun poids ». De cela, qui doit revêtir ici une importance absolument primordiale et qui s'impose en toute rigueur à l'attention de l'historien, Yves Chiron ne rend aucun compte.

16. Il y a plus étonnant encore que cette omission. Notre auteur présente la réalité des sacres d'Ecône de façon pour le moins saugrenue : « Mgr Lefebvre prononça la formule rituelle en latin », écrit-il. « Avez-vous le mandat apostolique ? L'abbé Schmidberger répondit presque à mi-voix : Nous l'avons »²⁶. Pourquoi donc « presque à mi-voix ? » ... Dans l'entretien donné à la revue *La Nef* que nous avons mentionné plus haut²⁷, Yves Chiron déclare que « l'historien n'est pas un juge ni un arbitre ; tout au plus peut-il essayer de se montrer rigoureux dans sa recherche d'informations et dans le tableau qu'il dresse ». Pourquoi

donc, dès lors, insinuer, sans preuve tangible, une timidité ambiguë de la part du Supérieur Général de la Fraternité au moment de l'acte le plus décisif posé par son fondateur et surtout pourquoi prendre parti et juger en écrivant que cette réponse : « Nous l'avons », destinée à justifier la légitimité de la consécration, était « équivoque ou amphibologique »²⁸ ? Sans doute, le Pape Jean-Paul II avait-il refusé de donner le mandat apostolique pour sacrer les évêques, mais ce refus était-il justifié ? L'historien – tel que le conçoit Yves Chiron – peut-il se permettre d'en décider ? Yves Chiron évite ici beaucoup trop facilement – et étonnamment – de se montrer « rigoureux dans sa recherche d'informations », ainsi qu'il aurait dû l'être en laissant la parole à Mgr Lefebvre. Il lui aurait suffi, pour rétablir une juste vue des choses et dresser un tableau rigoureux de l'épisode, de citer les paroles prononcées par l'ancien archevêque de Dakar dans son Homélie : « Nous ne sommes pas des schismatiques. Loin de nous ces pensées misérables de nous éloigner de Rome. Bien au contraire, c'est pour manifester notre attachement à Rome que nous faisons cette cérémonie. C'est pour manifester notre attachement à l'Eglise de toujours, au pape et à tous ceux qui ont précédé ces papes qui, malheureusement, depuis le concile Vatican II ont cru devoir adhérer à des erreurs, des erreurs graves qui sont en train de démolir l'Eglise et de détruire le sacerdoce catholique. [...] Nous nous trouvons dans un cas de nécessité. Nous avons tout fait pour essayer que Rome comprenne qu'il faut revenir à cette attitude du vénéré (pape) Pie XII et de tous ses prédécesseurs. Nous avons écrit ; nous sommes allés à Rome ; nous avons parlé ; nous avons envoyé des lettres, Mgr de Castro Mayer et moi-même plusieurs fois à Rome. Nous avons essayé par ces colloques, par tous les moyens, d'arriver à faire comprendre à Rome que, depuis le concile, cet *aggiornamento*,

ce changement qui s'est produit dans l'Eglise, n'est pas catholique, n'est pas conforme à la doctrine de toujours de l'Eglise : cet œcuménisme et toutes ces erreurs, ce collégialisme, tout cela est contraire à la foi de l'Eglise et est en train de détruire l'Eglise. C'est pourquoi nous sommes persuadé qu'en faisant cette consécration aujourd'hui, nous obéissons à l'appel de ces papes et par conséquent à l'appel de Dieu, car ils représentent Notre Seigneur Jésus-Christ dans l'Eglise ». Sans doute, oui, une pareille démarche pouvait-elle présenter « les allures d'un schisme ». Et Mgr Lefebvre en était le premier conscient. Mais en vérité, y avait-il schisme ? Il appartient à l'historien de rassembler les données historiques qui soulèvent cette question, mais lui appartient-il de juger du caractère « équivoque ou amphibologique » des arguments avancés par l'une des parties en présence ? S'interdisant le rôle d'un juge ou d'un arbitre, Yves Chiron a tout de même ici outrepassé les limites qu'il s'était fixées. Et cela est d'autant plus flagrant qu'au lieu de citer les passages les plus déterminants de l'Homélie, notre auteur focalise l'attention de son lecteur sur la mention des apparitions de Quito, évoquées par Mgr Lefebvre tout à la fin de son discours, en guise d'argument *ad hominem*. Donner ce seul – et unilatéral – aperçu d'une argumentation dont les conséquences devaient être si lourdes ne risque-t-il pas de classer le fondateur de la Fraternité Saint-Pie-X aux côtés des plus forcenés parmi les apparitionnistes?... L'honnêteté la plus élémentaire commandait de donner au lecteur les moyens de se faire une opinion autrement plus exacte et pour cela de lui restituer les points névralgiques d'un plaidoyer dont nous avons tenu à donner plus haut une importante citation. Là encore, où est le « panorama rigoureux et incontestable » ?

²⁶ Chiron, p. 361-362.

²⁷ Voir plus haut, la note 11.

²⁸ Chiron, p. 362.

Histoire vraie ou histoire partielle ?

17. Quelle impression d'ensemble doit-on retirer à la lecture de cette « Histoire des traditionalistes » ? L'auteur a conçu son livre comme un compte-rendu prosopographique des plus rigoureux et incontestables. De fait, Yves Chiron a eu le mérite de rassembler bien des données qui, pour être déjà connues, restaient jusqu'ici éparses et fragmentaires. Son mérite est aussi d'apporter du neuf et de compléter sur plus d'un point ces aspects déjà connus de l'histoire de la Tradition, en leur joignant une masse d'informations inédites ou trop peu familières au grand public. C'est ainsi que l'histoire du post-concile s'éclaire avantagement à la lumière de ses antécédents, et que les acteurs secondaires et ignorés de ce combat de la foi prennent leur juste place aux côtés des grands combattants très vite mis en vedette par l'actualité. Le Dictionnaire biographique qui fait suite à l'histoire représente un outil fort précieux.

18. Mais l'histoire ne se réduit pas à un ensemble de matériaux. C'est leur agencement, avec la perspective qu'il implique, qui en fait la véritable substance. Et il faut bien reconnaître que la manière

dont Yves Chiron donne forme à toute cette matière rassemblée, nous dit-il, « au fil des décennies »²⁹, oriente son récit dans un sens qui correspond mal à ce qui aurait dû être un « panorama rigoureux et incontestable ». La rigueur souffre en effet ici de nombre d'omissions, et les appréciations critiques, qui transparaissent sous la plume de l'auteur, restent contestables sur plus d'un point. Car Yves Chiron juge, à la faveur de l'orientation générale de son récit, qui minimise le rôle joué par Mgr Lefebvre et passe sous silence les véritables enjeux des sacres de 1988. L'histoire des traditionalistes est en effet celle d'une résistance et c'est aussi celle d'une grande fracture, au sein de cette résistance. Tels sont les deux faits qui s'imposent à l'attention de l'historien, et qui soulèvent d'importantes questions. Le point de vue panoramique où nous entraîne Yves Chiron les évite peut-être trop facilement³⁰.

19. La conclusion de son livre s'achève avec une citation de Jean Madiran qui laisse le lecteur sur sa faim : les traditionalistes sont « un comportement, une *professio* et une *devotio* ». Ce qu'Yves Chiron ne dit pas, c'est qu'à la fin de sa vie Jean Madiran avait reconnu que, sans évêque acquis à la

cause de la Tradition, les traditionalistes seraient sans avenir³¹. N'était-ce pas là reconnaître, quoique de manière voilée et indirecte, mais à tout le moins implicite, le bien-fondé de l'acte posé par Mgr Lefebvre le 30 juin 1988³², bien-fondé que les faits subséquents et encore récents se chargent de confirmer ? Il reste que, au-delà d'une apparente communauté de rite traditionnel, il est deux comportements qui ne peuvent pas être vrais en même temps. L'histoire des traditionalistes est bien celle de cet antagonisme, inauguré par le concile Vatican II et aggravé par le Motu proprio *Ecclesia Dei afflicta*. Elle rejoint ici l'histoire de cette « hérésie du vingtième siècle », dont Madiran nous a dressé, quant à lui, le panorama rigoureux et incontestable.

Abbé Jean-Michel Gleize

²⁹ Chiron, p. 12.

³⁰ Même s'il juge plus sévèrement que Yves Chiron, en affirmant la réalité d'un schisme, le livre de Luc Perrin, *L'Affaire Lefebvre*, Cerf, 1989, a le mérite de soulever ces questions.

³¹ Ce témoignage figure en bonne place dans le film réalisé par la Fraternité Saint Pie X, intitulé « Mgr Lefebvre, un évêque dans la tempête » (Editions Clovis, 2012).

³² Les dénégations embarrassées de Béatrice Doyer et Jeanne Smits, qui figurent sur le site de la Fraternité Saint Pierre, « Claves.org », ne peuvent rien y changer.

BRÈVE CONSIDÉRATION SUR LE CŒUR IMMACULÉ ET DOULOUREUX DE MARIE

« Il faut que nous comprenions bien le rôle de la femme dans le péché pour bien comprendre son rôle dans la Rédemption. Ève explique Marie »¹.

Le 8 décembre 1854, dans la Constitution apostolique *Ineffabilis Deus*, le pape Pie IX définit le dogme de l'Immaculée Conception ; le 2 février 1904, dans l'encyclique *Ad diem illum*, le pape saint Pie X enseigne que la Mère de Dieu fut associée à son Fils dans l'acte rédempteur de tout le genre humain ; le 11 octobre 1954, dans l'encyclique *Ad caeli reginam*, le pape Pie XII s'appuie sur ce double enseignement de ses prédécesseurs pour déclarer que la Mère de Dieu partage également la royauté de son Fils sur toutes les âmes. De la sorte, depuis plus d'un siècle et demi, les papes ont préparé les voies pour une future définition dogmatique : celle-ci, espérons-le, pourrait proposer à la foi de toute l'Eglise catholique ce qui serait le dogme de la Médiation universelle de la Très Sainte Vierge Marie. Cette affirmation solennelle viendrait à point nommé pour dissiper toutes les équivoques issues du concile Vatican II. En effet, l'une des conséquences de cet œcuménisme dont s'inspire la nouvelle théologie est le refus plus ou moins larvé de l'idée de médiation. Dans le cas du Christ, comme dans le cas de sa sainte Mère, l'idée de médiation, réelle et objective, est remplacée par l'idée

de la sacramentalité : tout comme son divin Fils, la Sainte Vierge est présentée surtout comme un modèle pour la conscience de l'Eglise ; c'est d'ailleurs l'idée qui apparaît dans le chapitre 8 de la constitution *Lumen gentium*. Remarquons enfin ceci : cette vérité de la médiation mariale nous donne accès à l'intelligence profonde d'un mystère qui est pour l'heure, et providentiellement, au centre de la dévotion du peuple catholique, le mystère du Cœur Immaculé et Dououreux de Marie. Si ce mystère venait à être mieux déclaré par le recours à ces enseignements du magistère, nul doute que cette dévotion qui l'exprime prendrait tout son sens et gagnerait plus de profit.

- I -

Etat de la question.

2. La théologie distingue deux aspects dans la médiation du Christ. Il y a d'une part la médiation objective qui équivaut à l'acte de la rédemption ; par cet acte, le Christ a acquis le salut comme dans sa cause ou en principe, et pour tout le genre humain. C'est l'acte unique et définitif du Vendredi Saint². Il y a d'autre part la médiation subjective, qui équivaut à l'acte que le Christ exerce désormais comme chef invisible de la société visible de l'Eglise, et en recourant à ces instruments séparés que sont les sacrements. Cette activité est multiple et répétée si on la considère du côté des créatures ; le Christ agit ainsi pour

dispenser la grâce du salut et exercer sa médiation non plus en principe mais effectivement et pour chaque individu en particulier³. Toutes proportions gardées, la même distinction vaut si l'on parle du concours apporté par la Très Sainte Vierge Marie à l'activité rédemptrice du Christ. On parlera de Marie corédemptrice, pour désigner le concours à la rédemption objective ; et on parlera de Marie médiatrice de toutes grâces pour désigner le concours à la rédemption subjective. Les considérations qui suivent s'en tiennent principalement au premier de ces deux aspects.

- II -

Difficulté de la question.

3. Il semble que la Très Sainte Vierge Marie ne puisse pas coopérer à l'acte de la rédemption, précisément dans la mesure où cet acte est celui par lequel le Christ rachète le genre humain tout entier. Coopérer à l'acte de la rédemption, tout fidèle baptisé le peut, dans la dépendance du Christ et dans la mesure où toute satisfaction humaine imparfaite tire sa valeur de la satisfaction parfaite de l'Homme-Dieu⁴. C'est le sens de l'affirmation de l'apôtre saint Paul aux Colossiens : « Ce qui manque aux souffrances du Christ, je le complète en ma chair pour son corps qui est l'Eglise »⁵. Néanmoins, une telle coopération reste essentiellement subordonnée, car nul ne peut acquérir pour soi la première

¹ Thomas Dehau, op. *Eve et Marie*, 1950, p. 76.

² Saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, 3a, q. 49, a. 1, ad 3. « Par sa passion le Christ nous a délivrés de nos péchés par mode de causalité : la passion institue en effet la cause de notre libération, cause par laquelle peuvent être remis, à tout moment, n'importe quels péchés, présents ou futurs ; comme un médecin qui ferait un remède capable de guérir n'importe quelle maladie, même dans l'avenir ».

³ *Ibidem*, ad 4. « La passion du Christ, nous venons de le dire, est comme la cause préalable de la rémission des péchés. Il est pourtant nécessaire qu'on l'applique à chacun, pour que ses propres péchés soient effacés. Cela se fait par le baptême, la pénitence et les autres sacrements, qui tiennent leur vertu de la passion du Christ, comme on le dira plus loin ».

⁴ « Omnis satisfactio imperfecta in satisfactione perfecta fundatur » (Saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, 3a, q. 1, art. 2, ad 2).

⁵ Col, II, 24.

grâce ; et partant, une telle coopération est essentiellement restreinte, si bien que nul ne peut acquérir la grâce pour tous les fidèles de l'Eglise. Lorsque les saints coopèrent à la passion du Christ, la valeur de leur acte peut certes profiter à toute l'Eglise, mais seulement comme un exemple et un modèle à imiter ⁶ ; seul l'acte du Christ possède cette valeur satisfaisante et rédemptrice suffisante pour le salut du genre humain tout entier ⁷. Ainsi en va-t-il de la Très Sainte Vierge, comme de toute créature : elle dépend de l'acte rédempteur du Christ, puisque c'est cet acte qui est au principe de la première grâce de Marie, qui est la grâce de l'Immaculée Conception. Cette dépendance la met au même rang que nous et lui interdit de coopérer à la passion, comme à l'acte qui rachète le genre humain tout entier. Il semble alors logique de réduire la médiation universelle de la Très Sainte Vierge Marie à l'exercice d'une causalité exemplaire, comme l'a fait Vatican II. Ajoutons ceci : l'acte de la rédemption se réalise par un sacrifice sanglant, où le Christ offre sa vie comme satisfaction pour le péché ; et de fait, la Très Sainte Vierge Marie n'a pas coopéré à une telle action en offrant sa propre vie comme satisfaction pour le péché, alors que d'innombrables martyrs l'ont fait ⁸.

- III -

Solution de la question.

4. Cependant, les papes enseignent clairement que la Très Sainte Vierge Marie a pu être associée à un titre unique à l'acte rédempteur où le Christ

accomplit la rédemption de tout le genre humain. Ce sont en particulier les affirmations explicites de saint Pie X : « Marie mérita très légitimement de devenir la réparatrice de l'humanité déchue » ⁹ ; de Benoît XV : « On peut bien dire que Marie a racheté le genre humain avec le Christ » ¹⁰ et de Pie XII : « Dans l'accomplissement de la rédemption, la Très sainte Vierge fut certes très étroitement unie au Christ » ¹¹. De plus, la Tradition ¹² appelle Marie la « nouvelle Eve » et signifie par-là que Marie se tient au Christ dans l'œuvre de la rédemption comme Eve se tient à Adam dans l'œuvre du péché ; or Eve fut l'associée d'Adam pour précipiter dans le péché tout le genre humain ; la Tradition affirme donc implicitement que Marie fut l'associée du Christ pour accomplir la rédemption de tout le genre humain ¹³.

- IV -

Explication de la solution.

5. Dans l'encyclique *Ad diem illum*, le pape saint Pie X donne l'explication de cet enseignement : « Marie dépasse toute créature par sa sainteté et par l'union qui la rattache au Christ ; associée par le Christ à l'œuvre du salut du genre humain, elle nous mérite pour ainsi dire par convenance ce que le Christ nous mérite en toute justice » ¹⁴. Ajoutons à cela que le rachat du genre humain tout entier est accompli par le Christ dans la mesure où l'acte de sa passion mérite en toute justice toutes les grâces du salut pour *tout* le genre humain. Il en résulte que la Très Sainte Vierge a pu mériter

par convenance toutes les grâces du salut pour *tout* le genre humain, ce qui équivaut à dire que la Très Sainte Vierge a pu racheter le genre humain tout entier avec le Christ. En d'autres termes, être corédempteur avec le Christ cela signifie mériter par convenance, c'est-à-dire dans la dépendance du mérite en toute justice du Christ. Ce mérite subordonné découle du mérite en toute justice et le suppose. Et dans le cas de la Très Sainte Vierge, ce mérite par convenance obtient, dans la dépendance du mérite en toute justice du Christ, la rédemption du genre humain *tout entier*. Tout dépend en effet de la charité qui est au principe du mérite, car l'effet du mérite correspond au principe du mérite et le principe du mérite est la charité ; et la charité de la Très Sainte Vierge est justement d'un ordre à part, car c'est une charité qui est au principe d'un mérite unique en son genre et singulier, qui est de nature à obtenir, par convenance, comme son effet propre, la rédemption du genre humain *tout entier*.

6. Pour comprendre, songeons que la charité est obtenue chez la créature par le mérite du Christ qui satisfait pour le péché de cette créature. Et le Christ satisfait pour la Très Sainte Vierge d'une manière plus sublime que pour le reste des autres créatures, car cette satisfaction la soustrait d'avance au péché qu'elle ne contracte pas ¹⁵. Moyennant quoi, la charité de la Très Sainte Vierge est d'un ordre absolument unique, car c'est la charité d'une créature qui n'a pas contracté le péché originel, charité de l'Immaculée Conception

6 Saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, 3a, q 48, art 5, ad 3. « Les souffrances des saints profitent à l'Eglise, non par mode de rédemption, mais à titre d'exhortation et d'exemple ».

7 Ibidem, art 5. Il est propre au Christ et à lui seul d'être rédempteur.

8 Saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, 3a, q 66, art 12. Le martyre ou baptême de sang est l'acte où l'on imite le mieux la passion du Christ.

9 Saint Pie X, *Ad diem illum*, Solesmes, n° 233.

10 « Dicit merito queat ipsam cum Christo humanum genus redemisse » - Benoît XV : *Sodalitati Nostrae Dominae a Bona Morte*, du 2 mars 1918.

11 Pie XII : *Ad caeli reginam*, Solesmes, n° 704.

12 Voir à ce sujet le livre du père Terrien, sj, *La Mère de Dieu et la Mère des hommes*, 2^e partie, livre 1^{er}, chapitres 1-2. Saint Albert le Grand s'exprime ainsi dans son *Mariale*, question 150 : « Ut ipsam participem faceret beneficii redemptionis, participem esse voluit et poenae passionis, quatenus sic adiutrix redemptionis per compassionem, ita mater fieret omnium per recreationem : et sicut totus mundus obligatur Deo per suam passionem, ita et Dominae omnium per compassionem ».

13 C'est le raisonnement théologique sur lequel s'appuie le pape Pie XII dans l'encyclique *Ad caeli reginam*, Solesmes, n° 705.

14 « Universis sanctitate praestat Maria conjunctioneque cum Christo atque a Christo ascita in humanae salutis opus de congruo ut aiunt promeretur nobis quae Christus de condigno » (DS 3370).

15 Pie IX, *Ineffabilis Deus* du 8 décembre 1854, Solesmes, n° 43. « La Très Sainte Vierge Marie Mère de Dieu en prévision des mérites de Jésus-Christ Notre Seigneur et Rédempteur n'a jamais été soumise au péché originel ; mais elle a été entièrement préservée de la tâche d'origine et par conséquent rachetée d'une manière plus sublime (sublimiori modo redempta) ».

ou charité de la première rachetée. Première non selon le temps mais selon le plan de la sagesse divine : car pour être rachetée et dépendre de l'acte rédempteur du Christ, Marie n'est pas rachetée au même titre que les autres créatures et elle ne dépend pas du Christ comme celles-ci dépendent de lui.

« La grâce est donnée à Marie à l'instant précis où elle devrait en devenant fille d'homme assumer ce péché. D'un côté il y a le genre humain considéré comme un seul homme pécheur dont Adam est le chef. Et Jésus meurt en son nom pour réparer ce péché. De l'autre il y a Marie qui n'est pas englobée dans ce péché collectif ni dans cette réparation. Sa rédemption consiste précisément à être mise à part de la nature pécheresse, à ne pas avoir à bénéficier d'une réparation qui vise un péché avec lequel on ne peut lui trouver aucune solidarité. Et si cette création dans la grâce qui est l'effet propre pour Marie de la mort de Jésus peut cependant être appelée une rédemption, c'est d'une autre façon que pour le genre humain. Le sacrifice du Christ vaut donc à part pour la Sainte Vierge et à part pour tout le reste du genre humain »¹⁶.

7. Marie est rachetée en prévision des mérites du Christ et « avant » que soit racheté tout le reste du genre humain : cet « avant » n'exprime pas bien sûr une antériorité temporelle qui distinguerait deux actes de rédemption ; cette expression désigne plutôt un ordre entre des effets découlant distinctement du même acte rédempteur, et c'est l'ordre selon lequel la divine Sagesse a voulu que soient acquises les grâces du rachat. Pour exprimer cet ordre de manière un peu moins abstraite, le pape saint Pie X évoque l'image de saint Bernard : Marie est comme l'aqueduc qui reçoit

toutes les eaux, avant de les répandre toutes dans tous les canaux. Ou encore, pour reprendre la comparaison de saint Bernardin de Sienne, Marie est comme le cou, qui rattache le corps à la tête et concentre d'abord en lui toutes les influences de la tête avant de les transmettre au corps. La charité de Marie étant antérieure, selon le point de vue signalé, à celle de tout autre, il lui est alors possible de coopérer à cette œuvre du rachat universel, en méritant dans la dépendance du Christ le principe du mérite pour le reste de tout le genre humain.

« La souffrance du Christ rachète d'abord la Vierge en ce sens qu'elle obtient sa création en dehors de la solidarité avec le péché humain dont sa conception dans la chair était la cause naturelle ; puis elle s'adjoint la souffrance et le mérite de la Vierge pour racheter avec elle l'ensemble du genre humain pécheur. L'acte rédempteur reste alors indivisible si le rachat de Marie qui est son premier effet est ordonné au rachat de tous les hommes, si la rédemption du genre humain commence dans celle de Marie qui ne lui est antérieure que pour concourir à la réaliser, si la grâce de l'Immaculée Conception ne la sépare du corps des autres rachetés que pour la rendre capable d'agir sur lui »¹⁷.

8. La grâce de l'Immaculée Conception, qui équivaut à la grâce d'un rachat antérieur et plus sublime, est de la sorte non point la cause de la corédemption mais sa condition : elle y est nécessaire, bien qu'elle n'y suffise pas. Elle la rend seulement possible. La véritable cause, qui fait de la corédemption non plus une possibilité mais une réalité, ne saurait être que la libre décision de Dieu, fondée sur une convenance. Cette convenance est le fait même de la maternité divine :

Marie seule est capable de mériter en souffrant d'une manière unique, comme seule une mère peut souffrir de la mort de son fils. Dès lors que, dans le plan de la sagesse divine, le mode concret de notre délivrance doit être celui d'un rachat et donc d'une passion, si Dieu décide d'associer une créature privilégiée à la souffrance du Christ, il ne saurait être de plus grande convenance que d'y associer la propre mère du Christ Jésus.

- V -

Réponses aux difficultés.

9. **Au fondement de la corédemption : l'Immaculée Conception** - Il est donc clair que la grâce de l'Immaculée Conception est la condition nécessaire de cette coopération unique de la Sainte Vierge à l'acte rédempteur du Christ. Marie ne pouvait être Corédemptrice qu'à la condition que sa Conception fût Immaculée. De la sorte, si on refuse cette condition, on refuse ce qui en dépend nécessairement. C'est pourquoi, tous les théologiens qui ont nié l'Immaculée Conception ont été conduits à nier également la corédemption universelle de Marie. La difficulté qui arrêtaient ces théologiens ne nous arrête plus, et c'est la difficulté même de l'Immaculée Conception. Cette difficulté est résolue si l'on admet que pour racheter le genre humain tout entier, le mérite de Marie n'en découle pas moins du mérite du Christ, et que la grâce capitale reste le privilège exclusif de celui-ci. De manière semblable, notre charité est au principe méritoire de tous nos actes salutaires et néanmoins, cette charité découle elle-même de la charité du Christ et reste un don gratuit de Dieu¹⁸. En d'autres termes, on peut établir la similitude suivante : le rapport de la Très Sainte Vierge, première rachetée à la volonté rectifiée par la première grâce opérante

¹⁶ RP Marie-Joseph Nicolas, op, « La Doctrine de la corédemption dans le cadre de la doctrine thomiste de la rédemption » dans : *Revue thomiste* de 1947, page 24.

¹⁷ *Ibidem*.

¹⁸ « Marie ne mérite pas sa propre charité. Mais le premier effet du mérite du Christ est d'obtenir à Marie la charité spéciale qui fait d'elle son associée dans l'œuvre de la rédemption. Ensuite avec elle il donne aux hommes ce qu'il lui a d'abord donné. C'est un peu ce qui se passe pour chacun de nous dans un ordre restreint et personnel. Ma première grâce est purement donnée. Elle est le pur effet du mérite et de la charité du Christ. Mais une fois justifié et avec le Christ qui demeure première cause du perpétuel soutien de ma grâce je contribue par mes actes personnels à mériter l'accroissement de cette première grâce et finalement la gloire éternelle à laquelle justement elle m'ordonne intrinsèquement. La différence ici est qu'il s'agit pour Marie d'obtenir non seulement sa béatitude personnelle mais encore la première grâce de tous les hommes » (RP Marie-Joseph Nicolas, art. cit. page 25).

est identique proportionnellement au rapport de la rédemption du genre humain tout entier accomplie par Marie avec le Christ à la volonté qui mérite sous la motion de la grâce coopérante.

10. Au fondement de la compassion : la Maternité divine - Il est donc clair aussi que ni la souffrance ni la mort ne sont par elles-mêmes la cause suffisante de la rédemption ; celle-ci est d'abord un acte méritoire et l'immolation physique vaut dans la mesure où elle est offerte sous la motion de la charité. Le martyr lui-même tire sa valeur de l'acte de charité parfaite dont il découle. La Très Sainte Vierge Marie n'a pas enduré la souffrance physique du martyr, mais néanmoins sa charité surpassait celle de tous les martyrs réunis¹⁹. Ce degré unique de charité eût déjà suffi ; mais concrètement, la charité de Marie s'exerça, comme celle du Christ, dans l'endurance. Mère du Christ-Rédempteur, elle coopère à la Passion en souffrant comme seule une Mère peut souffrir de la douleur et de la mort de son propre Fils. Nous retrouvons là une exigence du mystère de l'Incarnation, et cette exigence pourrait expliquer la différence entre la corédemption

proprement dite et la compassion. Marie peut nous racheter en union avec le Christ parce qu'elle est l'Immaculée Conception ; mais pour nous racheter, Marie souffre en union à la souffrance du Christ, et elle souffre ainsi d'une souffrance unique, parce qu'elle est la Mère de celui qui endure la Passion.

11. Au fondement de l'exemplarité : la Nouvelle Eve – Enfin, Marie agit aussi en tant que femme. Elle est associée au Christ dans l'œuvre de ce rachat du genre humain comme Eve fut associée à Adam dans l'œuvre de la perte originelle. De la sorte, aux côtés du nouvel Adam, elle figure la nouvelle Eve : c'est ainsi toute la nature humaine qui est utilisée par Dieu pour accomplir l'œuvre du rachat²⁰. De ce point de vue, la Très sainte Vierge, à l'instar du Christ, agit comme un exemple et un modèle. Cela reste vrai, à condition de ne pas omettre les deux aspects précédents.

12. Epilogue : la dévotion au Cœur Immaculé. La dévotion au Cœur Immaculé et Dououreux de Marie est l'expression adéquate de ces vérités théologiques. Le Cœur désigne l'amour surnaturel de la Très sainte Vierge,

donc sa charité. Et ce Cœur *Immaculé* désigne la charité absolument unique de l'Immaculée Conception, condition indispensable de la Corédemption. Enfin le Cœur Immaculé et *Dououreux* désigne cette charité telle qu'elle s'exerce pour mériter dans l'acte d'une satisfaction corédemptrice unique, à travers la compassion d'une Mère. Tel est l'objet qui s'est imposé à la dévotion dans la sainte Eglise : il y a là un fait sans aucun doute providentiel. Ni la liturgie ni la piété populaire ne se sont reconnues aussi volontiers dans l'expression du Cœur de la Mère de Dieu, initialement propagée par saint Jean Eudes ; et à l'inverse, il est frappant de voir comment la dévotion s'est exprimée en recourant de préférence à cette expression du Cœur Immaculé et Dououreux de Marie, expression qui est la traduction aussi précise que possible du mystère de la Corédemption, tel que Dieu l'a révélé et confié à la Tradition de son Eglise.

Abbé Jean-Michel Gleize

19 Cf 22ae, q 124, art 4, ad 1 : si on dit que la sainte Vierge a enduré le martyr au pied de la croix, cela doit s'entendre dans un sens impropre, et en raison d'une certaine similitude. L'expression de la Liturgie du 15 septembre établit la distinction entre l'acte objectif et la récompense qu'il mérite : c'est en particulier la Communion de la Messe : « Felices sensus beatae Mariae Virginis qui *sine morte* meruerunt *martyrii palmam* sub cruce Domini ». Il reste toujours possible de mériter dans l'ordre de la causalité morale l'effet correspondant à un acte que l'on n'aura pas soi-même posé dans l'ordre de la causalité physique, et tel est ici le cas de la Très Sainte Vierge par rapport au martyr. Même si elle n'est pas morte au pied de la croix, sa charité suréminente lui a permis d'obtenir le degré de gloire équivalent au martyr, et même davantage. On peut en dire autant par rapport au rachat des âmes : la Sainte Vierge n'a pas racheté les âmes au sens strict de la métaphore, dans la mesure où elle n'a pas satisfait en versant son sang comme l'a fait le Christ. Mais par sa compassion elle a mérité le même résultat que les souffrances et la mort corporelles du Christ produisaient selon l'efficace physique. Voir Terrien, op.cit. 2^e partie, livre 3, chapitre 3, p. 226-232.

20 « Pour que tout l'homme réparât, il fallait que dans l'accomplissement de l'œuvre même de la Rédemption il y eût l'homme et la femme, chacun jouant son rôle propre. C'est le mystère de la nouvelle Eve. L'idée d'associer la femme à l'homme dans l'œuvre de l'exaltation et du rachat de l'humanité est profondément liée avec celle de faire de l'homme lui-même selon toute sa nature le propre auteur de sa Rédemption » (RP Marie-Joseph Nicolas, art. cit. page 36).

Courrier de Rome

Responsable : Bernard de Lacoste Lareymondie

Mensuel - Le numéro : 4€; Abonnement 1 an (11 numéros)

France 30€ - ecclésiastique 15€ - de soutien 40€, payable par chèque à l'ordre du Courrier de Rome

Étranger 50€ - ecclésiastique 20€ - de soutien 60€, payable par virement

Référence bancaire : IBAN : FR81 2004 1000 0101 9722 5F02 082 - BIC : PSST FR PPP AR

Adresse postale: BP 10156 - 78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr

Site : www.courrierderome.org

Sur le site internet vous pouvez consulter gratuitement les numéros du *Courrier de Rome*, mais aussi acheter nos livres et publications (expédition sous 48 h, tous pays, paiement sécurisé)